

Le compte-rendu du conseil communautaire du 26 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

1)COMMANDE PUBLIQUE

1-1)Commande publique

1-1-1)Bâtiment d'accueil – restauration du ski nautique sur câble : attribution du marché

RAPPORT DU PRESIDENT

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'attribution des lots ci-dessous, après analyse des offres par David Durand, architecte.

LOT	ENTREPRISES	OFFRES HT
1 – GROS ŒUVRE /VRD	SARL D'AVANCY	60 345.81 €
2 – CHARPENTE BOIS/BARDAGE BOIS OSSATURE BOIS ISOLATION	BCO	70 732.75 €
3 - ETANCHEITE	DENIEL	18 344.90 €
4 – MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE	BIDAULT	29 641.12 €
5 – CLOISONS SECHES/ISOLATION	IBC	19 357.73 €
6 – FAUX PLAFONDS	MANIVEL	2 829.80 €
7 – REVETEMENTS DE SOLS	DEGANO	19 500.14 €
8 - PEINTURE	LE RAY	5 701.83 €
9 – ELECTRCITE/VMC	DESRIAC	19 536.00 €
10 – PLOMBERIES/SANITAIRES	DESRIAC	11 510.00 €
	TOTAL	257 500.08 €

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution des lots comme ci-dessus.

1-1-2) Eclairage Public du Parc d'Activités des Quatre Routes

RAPPORT DU PRESIDENT

La SC Budet, entreprise du Parc d'Activités des Quatre Routes, demande que l'éclairage public soit mis en service. Donc, nous avons demandé une étude au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE). Le projet établi par le SDE est d'un montant estimatif de 750 €, dont 450 € à la charge de la communauté. C'est le syndicat qui bénéficiera du FCTVA, dans la mesure où la compétence correspondant aux travaux lui a été transférée.

Proposition :

- Procéder à la mise en service de l'éclairage public du PA et donné son accord à la proposition du SDE.

Décision :

- Le conseil communautaire décide de procéder à la mise en service de l'éclairage public du PA et donne son accord à la proposition du SDE.

1-1-3) Réhabilitation PA du Plessix – Plénée jugon : Avenant au marché LESSARD TP

RAPPORT DU PRESIDENT

Les travaux de rénovation du parc d'activités du Plessix sont en cours depuis la fin janvier. Dans le cadre des travaux de réhabilitation des espaces, il s'avère que le reprofilage de la chaussée en matériaux pierreux 0/31,5 n'est pas approprié compte tenu de la déformation de la chaussée. Il est proposé de procéder à un reprofilage en béton bitumineux. Par ailleurs, une grille transversale supplémentaire a été mise en place en bas du cheminement piéton pour récupérer les eaux pluviales. Ces travaux conduisent à une plus-value de 11 269 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire de passer un avenant au marché de l'entreprise LESSARD TP pour un montant de 11 269€ HT portant le marché initial de 84 980 € HT à 96 249 € HT et d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Décision :

Le conseil communautaire décide de passer un avenant au marché de l'entreprise LESSARD TP pour un montant de 11 269€ HT portant le marché initial de 84 980 € HT à 96 249 € HT et d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

7) FINANCES LOCALES

7-1) Décisions budgétaires

7-1-1) Approbation des comptes de gestion 2015 et vote des comptes administratifs 2015

RAPPORT DU PRESIDENT

Présentation des comptes de gestion 2015 et des comptes administratifs 2015.

Proposition :

- Approuver les comptes de gestion 2015 et voter les comptes administratifs 2015

Décision :

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité les comptes de gestion 2015 et vote, à l'unanimité les comptes administratifs 2015.

7-1-2) Vote des taux 2016

RAPPORT DU PRESIDENT

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, il est proposé de voter les taux 2016 comme suit :

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	26.94%
Taux de taxe d'habitation :	12.65%
Taux de taxe sur le foncier non bâti :	4.32%
Taux de taxe sur le foncier bâti :	0.00%

Proposition :

- adopter les taux 2016 comme ci-dessus.

Décision :

Le conseil communautaire vote, à l'unanimité, les taux 2016, comme indiqué ci-dessus.

7-1-3) Vote des budgets primitifs 2016

RAPPORT DU PRESIDENT

Présentation des budgets primitifs 2016.

Proposition :

- Adopter les budgets primitifs 2016

Décision :

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs 2016 suivants :

- PA du Penthièvre
- PA des 4 Routes
- PA des Vallées
- ZA du Plessix – village des artisans
- ZA du Chêne au Loup
- Déchets ménagers
- Assainissement non collectif

- Bâtiment locatif
- Ateliers Relais
- Télé-sky

7-1-4) Affectation des résultats 2015

RAPPORT DU PRESIDENT

Il est proposé pour chacun des budgets concernés, d'affecter les montants suivants pour financer le déficit de la section d'investissement :

Service général :	359 328.95 €
Ateliers Relais :	6 114.23 €
Bâtiment locatif DTP/BURLLOT :	26 904.44 €

Proposition :

- adopter le rapport du Président

Décision :

Le conseil communautaire adopte la proposition ci-dessus.

7-4) Interventions économiques

7-4-1) Vente d'un ensemble industriel à l'entreprise BST

RAPPORT DU PRESIDENT

L'entreprise BST – Burlot Service Transport – qui loue à la CCAH un ensemble immobilier sur le Parc d'Activités des Vallées, nous sollicite pour l'achat de cet ensemble.

Il s'agit de 2 bâtiments, l'un en dur à usage de bureau et de stockage, l'autre est un hangar bardé en polycarbonate, avec pont roulant et aire de lavage.

L'ensemble a été estimé par le service des domaines à 270 000 €, avec une marge de négociation de 10 %. Lors de nos négociations avec BST, il était convenu que le prix de vente, en cas d'acquisition, tienne compte des loyers déjà versés.

Au 31 mars 2016, la totalité des loyers versés représentera la somme de 57 000 €.

L'entreprise serait d'accord pour un prix d'acquisition de 243 000 € (soit l'estimation du service des domaines moins 10 %), si les loyers cessent d'être exigés à partir du mois d'avril.

Le compromis de vente serait signé en avril et la vente suivrait, dès que le financement bancaire serait accordé. Evidemment, en cas de refus de financement bancaire, les loyers non payés seraient dûs et un bail commercial serait signé par les 2 parties (nous sommes actuellement en bail dérogatoire).

Propositions

- Donner un accord à la vente pour 243 000 € comme décrit ci-dessus,

- Donner son accord pour la signature d'un bail commercial si un financement bancaire n'était pas accordé,
- Donner tous pouvoirs au Président pour la réalisation de la vente.

Décision :

Le conseil communautaire :

- Donne un accord à la vente pour 243 000 € comme décrit ci-dessus,
- Donne son accord pour la signature d'un bail commercial si un financement bancaire n'était pas accordé,
- Donne tous pouvoirs au Président pour la réalisation de la vente.

7-10) Divers

7-10-1) Bâtiment télési – loyers des porteurs du projet :

RAPPORT DU PRESIDENT

MM Jean MEGRET, président et MOISAN, vice-président en charge de l'économie ont rencontrés les responsables de la SARL DG Compagny pour négocier le loyer du local d'accueil / restauration à construire.

Pour les travaux, nous espérons obtenir un total de subventions de 114 000 € sur un projet de 290 000 €, soit un reste à charge, pour la CCAH, de 176 000 €.

Pour amortir le local sur une durée de 25 ans, avec un taux d'intérêt de 2.5 %, la charge mensuelle serait de 790 € par mois.

Mais, nous ne sommes pas assurés de percevoir la totalité des subventions escomptées. Aujourd'hui, seuls 60 750 € sont acquis.

Compte tenu de ces données, de la nécessité de conclure un engagement avant le démarrage du chantier et du plan de financement de la DG Compagny (10 000 € annuels pour le loyer), la proposition suivante a été faite :

- un loyer mensuel de 800 € pendant les 36 premiers mois,
- un loyer mensuel de 836 € ensuite.

Proposition :

- fixer le montant de la location à 800 € par mois pour les 36 premiers mois et à 836 € par mois ensuite,
- donner pouvoirs au président pour la rédaction et la signature du bail.

Décision :

Le conseil communautaire :

- fixe le montant de la location à 800 € par mois pour les 36 premiers mois et à 836 € par mois ensuite,
- donne pouvoirs au président pour la rédaction et la signature du bail.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8-2) Aide sociale

8-2-1) Accueils de loisirs Pâques 2016

RAPPORT DU PRESIDENT

1) Accueil de loisirs :

Public : 3-11 ans.

Période d'ouverture : du lundi 4 avril 2016 au vendredi 15 avril 2016-10 journées d'ouverture

Sites : accueil de loisirs « 123 soleil », 1 A Rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENÉE JUGON

Direction : Régine PLESTAN (semaine 1) Laëtitia RIET FILHOL (semaine 2)

Programme :

Centre de loisirs : accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas - **Public concerné :** 3-5 ans et 6-11 ans

Thème axé sur la nature et les explorations : fabrication d'hôtels à insectes, montage d'un camp d'explorateurs, observation au microscope, fabrication de tipis, découverte de la pêche avec la maison de la pêche ...

2) Centre d'accueil jeunesse de Tramain :

Public : 11- 17 ans

Périodes : le centre sera ouvert 3 journées

Horaires : 13H 30 – 17H 30 (jusqu'à 23h si soirée)

Direction : Benjamin TYMEN, titulaire BPJEPS APT avec mention complémentaire « direction d'ACM » (obtenue en octobre 2010)

Diverses activités peuvent être proposées :

jeudi 7 avril 2016 : plateau-ciné (13h30/23h)

vendredi 8 avril 2016 : Tournois de cartes, sport, ping-pong ...

Vendredi 15 avril 2016 : Journée accrobranches et pique-nique sur la plage (journée mutualisée avec le centre jeunes de Broons)

3) Tarification :

La tarification modulée mise en place depuis le 1^{er} septembre 2015-nouveaux tarifs pour Tramain

4) Besoins en personnel ALSH de Plénée+ ALSH de Tramain:

Direction :

Personnel permanent : TYMEN Benjamin, PLESTAN Régine, RIET FILHOL Laëtitia

Animateurs :

6 animateurs à temps complet du 4 au 8 avril 2016
6 animateurs à temps complet du 11 au 15 avril 2016
1 agent d'entretien à temps non complet (3 h/jour) du 11 au 15 avril 2016

Des animateurs supplémentaires pourront être recrutés en cas d'effectifs élevés ou d'activités qui engendreraient un encadrement supplémentaire.

5) Rémunération :

Les animateurs seront rémunérés sur les bases d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321)

L'agent d'entretien sera rémunéré sur les base d'un adjoint technique 2^{ème} classe : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321°).

Décision :

Le conseil communautaire adopte la proposition d'organisation et de fonctionnement de l'accueil de loisirs des vacances de Pâques 2016 comme indiqué ci-dessus.

9) AUTRE DOMAINES DE COMPETENCES

9-2) Autres domaines de compétences des départements

9-2-1) Contrat Départemental de Territoire 2016 - 2020

RAPPORT DU PRESIDENT

M. le Président rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le Président de l'Intercommunalité, le Conseiller départemental référent et les conseillers départementaux du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties, ...).

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye, une enveloppe financière d'un montant de 1 272 705 € est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

M. le Président invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

Propositions :

A l'issue de cet exposé, il est proposé :

- d'approuver les opérations inscrites au contrat ;
- de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020
- d'autoriser sur ces bases, le Président, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Décision :

Le conseil communautaire :

- approuve les opérations inscrites au contrat ;
- valide l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020

- autorise sur ces bases, le Président, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.